

**TOUS EN GREVE LE 31 MARS 2016
CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL
« EL-KHOMRI, BERGER, GATTAZ »**

Ministre du travail "Bis", Laurent Berger, Secrétaire Général de la CFDT, vient une nouvelle fois de faire la preuve que sa centrale syndicale est à la botte du Gouvernement et du patronat, en cautionnant avec ses acolytes habituels, (CFTC, CFE-CGC, UNSA...), ce projet de loi qui remet fondamentalement en cause notre code du travail, nos conventions collectives et de manière générale, nos acquis sociaux.

Après avoir accepté quelques ajustements à la marge proposés par l'exécutif, ces centrales syndicales dites "réformistes", qui ne cessent de trahir la classe ouvrière et ce depuis de nombreuses années déjà, semblent se satisfaire des quelques "reculades" gouvernementales. Sauf, que le problème de fond de ce projet de loi demeure.

- ✚ Si le plafond des indemnités prud'homales a disparu, un barème indicatif fixé par décret servira de guide aux employeurs. Ce qui revient au même.
- ✚ La réforme des licenciements économiques n'a été modifiée qu'à la marge. La baisse du chiffre d'affaires d'une entreprise sur un certain nombre de trimestres consécutifs au niveau du groupe et non plus au niveau d'une filiale, pourra encore entraîner le licenciement de salariés.
- ✚ La remise en cause de la légitimité des organisations syndicales par leur contournement en faisant appel aux salariés par le biais d'un référendum pour valider un accord, est toujours d'actualité.
- ✚ La mise en place de forfaits jours dans les entreprises de moins de 50 salariés demeure. Un salarié mandaté pourra, avec l'employeur, mettre ce type d'accord en place. Nous avons vu ce que le mandatement, cher à la CFDT, avait donné dans le passé, notamment dans le cadre de la mise en place des 35 heures. Tout et n'importe quoi.

- ✚ Possibilité de majorer les heures supplémentaires à la baisse. Ce point existe toujours.
- ✚ Extension de la "garantie jeunes" pour des jeunes sortis du système scolaire très tôt, qui alterneront formation et périodes de travail en entreprise pour une allocation mensuelle d'environ... 450 € par mois. Comment peut-on vivre dignement avec une telle somme.
- ✚ Inversion de la hiérarchie des normes avec la primauté aux accords d'entreprises, etc... Tout demeure dans ce projet de loi.

Pour notre Organisation Syndicale et pour la Fédéchimie, la position est claire : ***Retrait pur et simple de ce projet de loi. Rien n'est négociable, ni amendable !***

Des centaines de milliers de manifestants, étudiants, lycéens ont prouvé au cours des journées des 09 et 17 mars, qu'ils ne voulaient pas de ce projet de loi.

De nouvelles manifestations sont prévues le 24 mars prochain sur tout le territoire (jour où ce projet de loi sera présenté au conseil des ministres). Nous demandons d'ores et déjà à nos syndicats de venir renforcer ces manifestations.

Le 31 mars, un appel à la grève interprofessionnelle a été lancé contre ce projet de loi travail qui bafoue et piétine nos droits durement acquis depuis des décennies.

Nous demandons donc à nos syndicats, structures syndicales, de se mobiliser massivement ce jour pour exiger le retrait du projet de loi « EL-Khomri, Berger, Gattaz ».

**TOUS EN GRÈVE
LE 31 MARS !**

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>